

Commission d'établissement de C.F. Ramuz

Lundi 8 octobre 2012, de 19h30 à 21h30

Réfectoire d'Entre-Bois, ch. d'Entre-Bois 13 bis, à Lausanne

- Parents :** Mmes Alessandra **Duc Marwood**, Laurence **Saussaz**, MM. Laurent **Krieger**, Christian **Hautle**
- Professionnels :** Mmes Sophie **Riesen**, Dominique **Rod**, Michelina **Ianni**, Anne-France **Gonin**, MM. William **Duque Castrillon**, Olivier **Saugy** (directeur)
- Autorités politiques :** Mme Mirele **Knecht**
- Organisations :** Mmes Raymonde **Fontannaz**, Lara **Romano**, Patricia **Veth**
- Excusés :** Mmes Sarah **Frund**, Karina **Castillo**, MM. Serge **Bregnard**, Christian **Delaquis**, Philippe **Losego**

Ouverture de la séance par Mme Duc Marwood à 19h30.

1. Approbation de l'ordre du jour

Madame Marwood souhaite ajouter un point à l'ordre du jour concernant la séance de coordination des Commissions d'établissements à laquelle Madame Saussaz a assisté.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance (04 juin 2012).

Le procès-verbal est accepté.

3. LEO - Etat des lieux par M. Olivier Saugy

La loi LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) entrera en vigueur l'année scolaire 2013-2014. Actuellement nous sommes dans une phase dite de transition et la nouveauté pour cette année scolaire concerne principalement les classes de CYT6 qui seront orientées non plus sur trois voies mais sur deux (VP voie pré-gymnasiale et VG voie générale).

Les années 7H et 8H (actuelles 5^{ème} et 6^{ème}) de la scolarité obligatoire seront primaires et les années 9H à 11H (actuelles 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème}) secondaires, dès lors, l'établissement secondaire de C.-F. Ramuz deviendra de fait un établissement primaire et secondaire. Soit un établissement mixte.

Les trois dernières années de la scolarité obligatoire à terme ne comporteront plus que deux voies au lieu des trois actuelles.

L'orientation en fin de 6^{ème} se fera en fonction de la moyenne des notes obtenues à la fin de l'année (70%) ainsi que des Epreuves Cantonales de Référence (30%).

Exemple de calcul des moyennes :

Moyenne des notes obtenues en classe	5
Note de l'ECR	4.5
Calcul : (5x0.7) + (4.5x0.3)=	4.85
Moyenne annuelle (arrondie au ½ point)	5.00

Pour accéder à la voie **pré-gymnasiale** l'élève doit obtenir en 6^{ème} année les points suivants par groupe :

Groupe I : français + mathématiques + allemand + sciences	= 19 points et plus
Groupe II : géographie + histoire	= 9 points et plus

Pour la **voie générale**, l'accès initial aux niveaux en français, mathématiques et allemand, est déterminé de la manière suivante par discipline :

- Niveau 1 : moyenne annuelle de la discipline jusqu'à 3.5
Niveau 2 : moyenne annuelle de la discipline de 4 et plus

La décision d'orientation et mise en niveaux est prise par le conseil de direction et non plus par la conférence des maîtres, sur la base des résultats de l'élève.



Madame Rod souligne que cela ne devrait pas engendrer de grands changements car il est bien évident que le conseil de direction prendra en compte la position des conseils de classe. D'autre part, les circonstances particulières liées à un élève seront toujours prises en compte (maladie, problème familiaux ou autres).

En cas de désaccord au sujet de la décision d'orientation, les parents peuvent déposer un recours auprès du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Pour de plus amples renseignements sur l'orientation en 6^{ème} voir le site de la DGEO : <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/rentrée-scolaire-2012/>

Promotion et réorientation des élèves qui sont en 7^{ème} année

Les élèves de 7VSO, 7VSG et VSB **promus** au terme de l'année scolaire 2012-2013 poursuivront leur scolarité en 8^{ème} année (10H) dans les 3 voies du système secondaire actuel.

Conditions de promotion : pas plus de 3 points négatifs sur l'ensemble des disciplines, dont au maximum 2 points négatifs en français et en mathématique.

Les élèves de 7VSO, 7VSG et VSB **non promus** au terme de l'année scolaire 2012-2013 redoublent, sauf circonstances particulières. Dès lors, ils poursuivront leur scolarité dans les deux voies du nouveau système secondaire

- Les élèves de 7VSB redoublent en 7^{ème} (9H) voie pré-gymnasiale (VP)
- Les élèves de 7VSO et de 7VSG redoublent en 7^{ème} (9H) voie générale (VG). Les élèves de cette voie suivront un enseignement à niveaux en français en mathématique et en allemand.

Pour de plus amples information sur les promotions et réorientations des élèves de 7^{ème}, voir le site de la DGEO :

<http://www.vd.ch/themes/formation/scolarité-obligatoire/loi-sur-l'enseignement-obligatoire-leo/>

A noter que, dès cette année, les enseignants ne travaillent plus avec le Plan d'Etudes Vaudois mais avec le Plan d'Etudes Romand.

Monsieur Saugy donne également quelques explications sur la manifestation « **Montre ton talent** ». Cette manifestation est un projet émanant de la Commission des élèves de CFR qui a pour but de découvrir dans des domaines aussi variés que la musique, la danse, le chant, la comédie, la littérature en passant, pourquoi pas, par la cuisine, des jeunes talentueux dans leur domaine.

Le 13 novembre, les élèves inscrits présenteront leurs concepts.

En décembre 2012, un jury effectuera une sélection des meilleures performances.

Le 7 juin, une finale sera organisée en présence d'un jury qui, dans l'idéal, sera composé de 2 anciens élèves, 2 enseignants, 2 membres de la Commission d'établissement ainsi qu'un(e) professionnel(le) du monde artistique.

Monsieur Saugy demande que les personnes de l'assemblée qui désireraient prendre part, en tant que jury, à cette manifestation prennent contact soit avec Mme Duc Marwood, soit directement avec lui.

4. Intervention de Mme Saussaz concernant l'assemblée de coordination des Commissions d'établissements.

L'assemblée de coordination des Commissions d'établissements a été, selon Madame Saussaz, fort intéressante. Celle-ci a permis aux différents représentants(es) de s'exprimer sur la difficulté pour les établissements d'entrer en contact avec les parents des élèves afin de mieux faire connaître les Commissions d'établissements.

Il semble que le renouvellement des membres des différentes Commissions après une fin de mandat soit un réel problème, d'où l'importance de bien communiquer sur le rôle des Commissions.

La question des personnes inscrites aux différentes Commissions, mais qui ne font plus acte de présence, est également posée.

Il ressort de la discussion que le(la) président(e) doit contacter cette personne en lui demandant clairement sa volonté de continuer ou non sa participation aux assemblées.

La présidente d'une Commission primaire a fait savoir que les 3^{ème} et 4^{ème} ne manifestent plus d'intérêt pour participer aux promotions (fête du bois). Monsieur Tosato informe l'assemblée qu'il s'agit là d'une tradition plus que séculaire et qu'à ce titre aucun changement ne sera apporté à cette manifestation.

5. Travail en groupe sur les objectifs concernant les trois thèmes choisis

6. Synthèse du travail de chacun des groupes

Moi et les autres :

Le groupe a tout d'abord fait quelques constats : l'utilisation de la téléphonie mobile, facebook et autres sites pour entrer en lien. De nombreux différends sont liés à ce qui est échangé par ces moyens de communication. Une des raisons expliquant ces difficultés est le fait que le langage utilisé dans la cyber-communication n'est que verbal. Les émotions transmises dans le non-verbal ne sont donc pas accessibles. Cela a deux



conséquences. D'une part, les jeunes perdent ou ne développent pas leur capacité à décoder les émotions chez les autres (et ne peuvent donc pas tenir compte des signaux de détresse, de tristesse émis par les autres) et, d'autre part, ils sont très vite blessés par des propos (ne percevant pas s'il s'agit de propos sérieux ou « ludiques »). Ainsi le groupe de travail se propose de réfléchir à comment permettre aux jeunes de se remettre en lien avec les perceptions non verbales. Différentes idées ont émergé : travailler les émotions aux cours de dessin, par des jeux théâtraux, un mur des émotions. Après avoir évoqué une étude faite en Allemagne montrant la diminution de 90% de la violence dans la cours de récréation si les enfants étaient mis en contact un après-midi par semaine avec une mère et son bébé, et après avoir évoqué que même les jeunes les plus véhéments deviennent plus doux en présence de leurs petits frères et sœurs, l'idée de favoriser des initiatives comme demander aux grands de surveiller la cour des petits, poursuivre l'accompagnement par des élèves aînés de la fête du bois, etc. a émergé. Le groupe a par ailleurs exprimé son soutien quand à l'initiative de CFR d'organiser des camps avec des enfants du même âge mais d'orientation scolaire différente.

Introduction à la journée continue :

Le groupe est très dubitatif sur ce qu'il peut apporter de concret. En effet, il ressort de la discussion que tant que les politiques n'auront pas donné une ligne de conduite claire au niveau des responsabilités et des moyens à mettre en oeuvre, il est difficile d'extrapoler sur la manière dont nous pourrions organiser ces temps périscolaires.

La décision a été prise d'attendre le point de vue de Monsieur Bregnard, pour qui ce thème est important, ensuite le groupe se déterminera sur le bien fondé de cette discussion compte tenu des informations à disposition.

Il serait également adéquat, dans l'intervalle, de se renseigner auprès de Mme De Kerchove afin de savoir si elle peut répondre à quelques questions concernant l'organisation prévue ainsi que les responsabilités inhérentes à la mise en place de cette journée continue.

Approche communautaire :

Le thème de la discussion reprend les points de la séance de coordination des Commissions, à savoir comment générer la participation des parents aux différentes assemblées et soirées organisées au sein de l'établissement.

Le groupe pourrait travailler sur une activité qui pourrait devenir une « tradition » au sein de l'établissement.

7. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition.

Prochaine séance de la Commission d'établissement

Lundi 14 janvier 19h30
Réfectoire de C.-F. Ramuz – Entre-Bois 13 B

La séance se termine à 21h30

La Présidente

La secrétaire :

SEPS/12.10.2012

place Chauderon 9 case postale 5032 1002 Lausanne tél. 021 315 64 19 fax 021 315 60 04 Christine.gonzalez@Lausanne http://www.Lausanne.ch
--